

PROCES-VERBAL
REUNION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU 8 JANVIER 2025

Sous la présidence de Mme Céline WALTER, Vice-Présidente.

Membres présents :

Mmes Céline WALTER, Céline BENFORD Laure FEHRENBACH, MM. François PELISSIER, Gérard LEISER, Mme Denise BOSCH et M. Bernard MARTIN.

Membre absent ayant donné procuration :

Mme Michèle ESCHLIMANN à Mme Céline WALTER
M. Jérôme EMBARCK à Mme Denise BOSCH

Madame Céline WALTER ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024.

ACCEPTATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à accepter, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre par la Ville d'un montant de 10.000,00 €.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Mme la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que Mme Cathie BERI, membre, installée le 1^{er} juin 2021, a présenté sa démission par courrier reçu le 9 octobre 2024.

Suite à appel à candidature adressé à la Croix Rouge en date du 9 octobre 2024, cette dernière sera représentée, par son président M. Bernard MARTIN, pour siéger lors des réunions du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Mme la Vice-Présidente déclare donc M. Bernard MARTIN installé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Considérant le devis de BL SERVICES – 8 rue des Sources à 67790 STEINBOURG d'un montant de 1.732,80 €,

Où l'exposé de Mme WALTER sur la situation financière de Mme,

Appelé de la suite à donner à cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve à l'unanimité la prise en charge partielle pour un montant de 1.200,00 € à verser directement à BL SERVICES dès réception de la facture.

DIVERS

Mme Céline WALTER informe le Conseil d'Administration sur les aides financières accordées à :

- Mme pour un montant de 300,00 € versé à ALSACE HABITAT
- Mme pour un montant de 296,92 € versé à ALSACE HABITAT.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.